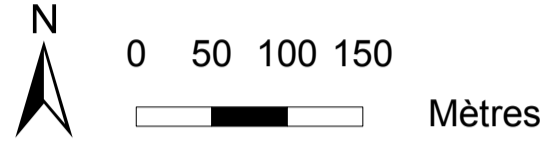


5.1 Plan de zonage de la commune
1/5000ème


Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Elaboration	28/08/1972		06/12/1978
1 ^{ère} révision	05/12/1983		03/06/1986
2 ^{ème} révision	19/07/1990		22/03/1991
1 ^{ère} modification			07/04/1993
2 ^{ème} modification			27/09/1996
3 ^{ème} révision	22/10/1996	10/07/1999	13/04/2000
1 ^{ère} modification			28/03/2003
2 ^{ème} modification			28/06/2005
3 ^{ème} modification			11/09/2008
4 ^{ème} modification			13/07/2011
4 ^{ème} révision du POS devenu PLU	12/05/2009	14/06/2012	24/01/2013
Mise en compatibilité DUP			15/12/2014
1 ^{ère} modification	25/09/2014		29/06/2015
1 ^{ère} modification simplifiée	13/01/2016		24/11/2018
2 ^{ème} modification simplifiée	16/06/2016		28/09/2016
2 ^{ème} modification			31/01/2020

Montpellier Méditerranée Métropole
50, place Zeus
34000 MONTPELLIER
Tel : 04 67 53 60 00
Fax : 04 67 13 61 01
Mairie de Clapiers
5, Grand-rue Marie Lacroix
34830 CLAPIERS
Tel : 04 67 55 90 09
Fax : 04 67 55 90 01



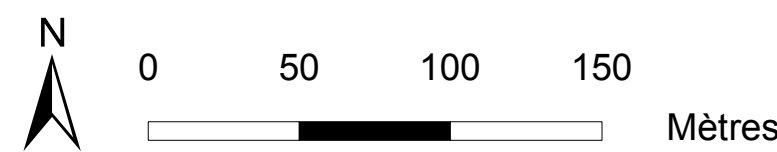
Légende

- Limite de commune
- Limite de zone
- Périmètre d'application de l'article 123-2a du code de l'urbanisme: interdiction de toute construction nouvelle pour une durée maximale de 5 ans
- Espaces Boisés Classés
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé en vue de la réalisation d'une opération de logements comportant deux tiers au moins de logements locatifs sociaux et 27% au moins de logements en accession abordable en application de l'article L. 151-41
- Numéro d'opération
- Recul au titre de l'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme
- Périmètre d'application de l'article L.123-1-16° du code de l'urbanisme: 30% de logements locatifs sociaux dans tout projet à destination d'habitation > ou = à 600m² de surface de plancher
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emprise totale non constructible des cours d'eau
- Route citée dans le règlement où la création d'accès direct est réglementé
- Axe de composition



Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Elaboration	28/08/1972		06/12/1978
1 ^{ère} révision	05/12/1983		03/06/1986
2 ^{ème} révision	18/07/1989		22/03/1991
1 ^{ère} modification			07/04/1993
2 ^{ème} modification			27/09/1996
3 ^{ème} révision	22/10/1996	10/07/1999	13/04/2000
1 ^{ère} modification			28/03/2003
2 ^{ème} modification			28/06/2005
1 ^{ère} révision simplifiée			11/09/2008
3 ^{ème} modification			11/09/2008
4 ^{ème} modification			13/07/2011
5 ^{ème} révision du POS devenu PLU	12/05/2009	14/06/2012	24/01/2013
Mise en compatibilité DUP			15/12/2014
1 ^{ère} modification	25/09/2014		29/06/2015
1 ^{ère} modification simplifiée	13/01/2016		24/11/2018
2 ^{ème} modification simplifiée	16/06/2016		28/09/2016
2 ^{ème} modification			31/01/2020

Montpellier Méditerranée Métropole
 50, place Zeus
 34000 MONTPELLIER
 Tél. : 04 67 13 60 00
 Fax : 04 67 13 61 01
 Mairie de Clapiers
 5, Grand rue Marie Lacroix
 34830 CLAPIERS
 Tél. : 04 67 55 90 00
 Fax : 04 67 55 90 01



- Légende**
- Limite de commune
 - Limite de zone
 - Périmètre d'application de l'article 123-2a du code de l'urbanisme: interdiction de toute construction nouvelle pour une durée maximale de 5 ans
 - Espaces Boisés Classés
 - Emplacement réservé
 - Emplacement réservé en vue de la réalisation d'une opération de logements comportant deux tiers au moins de logements locaux sociaux et 27% au moins de logements en accession abordable en application de l'article L. 151-41
 - Numéro d'opération
 - Recul au titre de l'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme
 - Périmètre d'application de l'article L.123-1-16' du code de l'urbanisme: 30% de logements locaux sociaux dans tout projet à destination d'habitation > ou = à 600m² de surface de plancher
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emprise totale non constructible des cours d'eau
 - Route citée dans le règlement où la création d'accès direct est réglementée
 - Axe de composition

Emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Destinataire
1a	Elargissement à 10m de plateforme (chaussée 6m, deux trottoirs de 2m) RD 112E6 section comprise entre la zone UA et la Bd de la Liberté	Commune
1b	Elargissement à 6m de plateforme (chaussée 6m, deux trottoirs de 1.5m) RD 112E6 section comprise entre la Bd de la Liberté et la RD21	Commune
2	Aire de stationnement	Commune
3	Création d'une liaison entre le Plan des Garrigues et l'Allée Yves Stourdz	Commune
4	Emplacement réservé pour aménagement piétonnier	Commune
5	Elargissement à 8m d'emprise de la rue de Cabries	Commune
6	Elargissement à 7m de plateforme (chaussée 5m, deux accotements de 1m) emprise 10m Ancien chemin de Clapiers à Montpellier, du bd de la Liberté à l'ancienne station d'épuration	Commune
7	Elargissement rue de la source pour cheminement doux	Commune
8	Elargissement montée de la Fièle pour cheminement doux	Commune
9	Espace public et de stationnement au départ de la voie verte	Commune
10	Création d'une voie piétonnière au sud de l'agglomération, emprise 4m	Commune
11	Prolongement du Chemin de service en limite de zone UD3 (4m)	Commune
12	Extension d'un équipement public sur la parcelle BN256 en partie	Commune
13	Création d'une liaison entre le Plan des Garrigues et l'Allée Yves Stourdz	Commune
14	Aménagement de la 5ème ligne de tramway	Agglomération

